



## CONTRAT DE LOCATION

- ❑ Halle de gymnastique (haut)
- ❑ salle des sociétés (bas)
- ❑ abri de protection civile + douches à l'école

➤ **par :**

➤ **Date :**

➤ **Prix :** salle : Fr. 50.00 / externe : Fr. 100.00 / gratuit  
halle gym. : Fr. 120.00 / externe : Fr. 150.00/jour / Abri PC : Fr. 25.00/jour  
(Pas de remboursement en cas de non utilisation des locaux)

### **Nettoyage et remise en état des lieux :**

➤ **Chaque locataire doit se procurer des sacs taxés pour l'élimination de ses déchets !!!**

a) **Les privés ou autres groupes ainsi que les sociétés s'acquittent de cette tâche selon le règlement spécifique ; à savoir :**

- 1) **le nettoyage et le rangement se feront entièrement par le locataire pour le lundi à la reprise des classes au plus tard ;**  
*l'état des locaux sera contrôlé par le concierge (M. Denis Steullet - 078 834 22 57) lors de la remise des clefs.*
- 2) **n'est pas compris dans le présent contrat, l'utilisation des chaises et des tables ainsi que les services de table; veuillez prendre contact avec Mme Dominique Mouttet, responsable du matériel (032 438 90 82).**

b) **Interdiction d'utiliser le local des engins lors de la manifestation.**

- **La Commune décline toute responsabilité au sujet de dégâts éventuels causés par les participants à la manifestation tant au mobilier qu'au bâtiment. La remise en état sera supportée par le locataire.**
- **L'accès à la halle de gymnastique (haut) est interdit lors de la location de la salle des sociétés (bas).**

La Commune facture uniquement la location des locaux à payer sur facture.

D'accord avec le présent contrat :

Lieu et date :

Signature :

➤ **NB : une copie du présent contrat doit nous être retournée signée.**

L'organisateur est tenu de faire les démarches nécessaires en vue de l'obtention d'un permis.